



OBJET : Modification temporaire et partielle des conditions de stationnement et de circulation rue de la Glacière à Villemomble.

[Nomenclature « Actes » : 6.1 Police municipale]

Le Maire de Villemomble,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-24, L2213-1 et suivants, L2214-3, L2521-1 et L2521-2,

VU le Code de la Route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-25, R417-1 et suivants, R417-9 et suivants,

VU la délibération n° 1 du 7 juillet 2023 relative au règlement du stationnement payant sur voirie,

VU la décision n°DC2023-50 relative au règlement du stationnement payant sur voirie,

VU l'arrêté n° 2006/14-ST, en date du 6 février 2006, limitant à 72 heures consécutives la durée du stationnement ininterrompu d'un véhicule sur la voie publique,

VU l'arrêté en date du 25 mars 1985 instituant la mise en place d'un stationnement unilatéral alterné dans toutes les voies de la commune,

CONSIDERANT que les opérations de débroussaillage des emprises ferroviaires pour le compte de la SNCF nécessitent la modification temporaire et partielle des conditions de circulation et de stationnement rue de la Glacière à Villemomble,

A R R E T E

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules est interdit des deux côtés rue de la Glacière à Villemomble pendant deux jours de 08h00 à 17h00 entre le 1^{er} septembre 2025 et le 5 septembre 2025.

Article 2 : La circulation de tous les véhicules est interdite sauf aux riverains rue de la Glacière à Villemomble pendant deux jours de 08h00 à 17h00 entre le 1^{er} septembre 2025 et le 5 septembre 2025.

Article 3 : La circulation des véhicules sera déviée par les avenues Maurice et Marie.

Article 4 : La circulation des piétons sera déviée sur le trottoir opposé en empruntant les passages piétons les plus proches.

Article 5 : La vitesse est limitée à 30 km/h dans la zone des travaux.

Article 6 : La société ONF VEGETIS chargée de l'exécution des travaux sera responsable de la mise en place et de l'entretien de la signalisation conforme au Code de la Route et notamment des panneaux interdisant la circulation et le stationnement en indiquant la déviation jusqu'à l'achèvement des travaux ainsi que ceux indiquant le cheminement des piétons en toute sécurité.

Article 7 : Dans le respect de la réglementation et 72h00 avant le début des travaux par l'entreprise, la signalisation relative à l'interdiction de stationner sera mise en place sur un support stable et le présent arrêté affiché sur place. Cette mise en place devra être constatée par la police Municipale (01 49 35 25 76).

Article 8 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront déférés devant les tribunaux compétents.





Article 9 : La mise en fourrière des véhicules en infraction pourra être prescrite, sans délai, par un officier de police judiciaire territorialement compétent ou le chef de service de la police municipale.

Article 10 : Le présent arrêté sera notifié à la société ONF VEGETIS – 27 chemin des Mazes – 77140 NEMOURS.

Article 11 : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montreuil. 7 rue Catherine Puig – 93558 – Montreuil Cedex ou sur l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 12 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Messieurs les Officiers du Corps de Sapeurs-Pompiers de Villemomble,
- Sépur,
- Service Prévention et gestion des déchets de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est,

Article 13 : Ampliation du présent arrêté sera adressée, pour exécution, à :

- Madame la commissaire de police du Raincy/Villemomble,
- Service Police Municipale,

Fait à Villemomble, le 14 août 2025

Par délégation du Maire,
L'Adjoint délégué

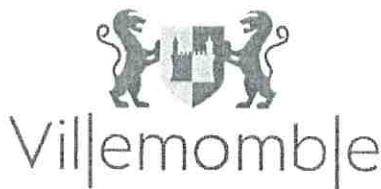


Jean-Christophe GERBAUD



De: Service Techniques - Voirie
Envoyé: vendredi 8 août 2025 14:39
À: PECE Christine
Objet: TR: Arrêtés de circulation, piéton et de stationnement

sur 2 Jours
08h00 / 17h00



Claude DENIEL
Directeur des espaces publics
01 49 35 25 49 - cdaniel@mairie-villemomble.fr

Mairie de Villemomble, 13 bis rue d'Avron, 93250 VILLEMOMBLE
01 49 35 25 25 | villemomble.fr
[f](#) [i](#) [t](#) [@mairie.villemomble](#)

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité.

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'en avertir immédiatement l'expéditeur. Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute utilisation partielle est interdite sauf autorisation expresse. Internet ne permettant pas d'assurer l'intégrité de ce message, la ville de Villemomble décline toute responsabilité au titre de ce message dans l'hypothèse où il aurait été modifié.

De : LE-ROUX Laurelene <laurelene.le-roux@onf.fr>
Envoyé : vendredi 8 août 2025 12:26
À : Service Techniques - Voirie <voirie@mairie-villemomble.fr>
Cc : MOLHANT Thibault (SNCF RESEAU / INFRAPOLE DE PARIS EST / CELLULE VEGETATION) <thibault.molhant@reseau.sncf.fr>; CUEILLE Jean-Luc <jean-luc.cueille@onf.fr>; BAUERLIN Romain <romain.bauerlin@onf.fr>
Objet : RE: Arrêtés de circulation, piéton et de stationnement

Bonjour Monsieur RAUCHMAUL,

Je me permets de revenir vers vous concernant nos demandes d'arrêtés,

Pensez-vous pouvoir me fournir les documents avant le 15 aout ? 🍊

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Bonne journée,
Respectueusement,



Laurélène LE ROUX
Cheffe de projet travaux & études
Téléphone : 06 17 66 10 59
Email : laurelene.le-roux@onf.fr
27 chemin des Mazes
77140 Nemours



De : LE-ROUX Laurelene

Envoyé : mardi 22 juillet 2025 08:09

À : Service Techniques - Voirie <voirie@mairie-villemombre.fr>

Cc : MOLHANT Thibault (SNCF RESEAU / INFRAPOLE DE PARIS EST / CELLULE VEGETATION) <thibault.molhant@reseau.sncf.fr>; CUEILLE Jean-Luc <jean-luc.cueille@onf.fr>; BAUERLIN Romain <romain.bauerlin@onf.fr>

Objet : RE: Arrêtés de circulation, piéton et de stationnement

Bonjour Monsieur RAUCHMAUL,

Je vous remercie pour votre retour, entendant la nécessité du délai de 3 semaines.

« Société ONF VEGETIS, prestataire de la SNCF, nous intervenons dans le cadre d'une intervention de débroussaillage sur les emprises ferroviaires. Nous aurions souhaité nettoyer en cordé l'ouvrage en face du « 9 Rue de La Glacière – 93250 Villemomble ».

Cette intervention présente un risque de projection.

Pour cela, il nous faudrait, s'il vous plait :

- Un arrêté de circulation : Nous mettrons des agents de sécurité facilitant l'accès et le passage de la population en voiture. L'objectif est de pouvoir avec des panneaux de signalisation et un agent de sécurité faire circuler en sécurité l'ensemble des usagers et d'arrêter notre production pour limiter les risques à leurs passages.
- Un arrêté piéton : Le dispositif routier sera le même avec un agent de sécurité qui stoppera le chantier en cas de passage d'un riverain à pied et le fera circuler en sécurité sur le trottoir
- Un arrêté de stationnement le long de l'ouvrage : Les projections pourraient impactées les voitures stationnées.

Date d'intervention : du lundi 11 aout au mardi 12 aout 2025

Horaire : 8h00 à 17h00

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires, »

Bonne journée,

Respectueusement,



Laurélène LE ROUX

Cheffe de projet travaux & études

Téléphone : 06 17 66 10 59

E-mail : laurelene.le-roux@onf.fr

27 chemin des Mazes

77140 Nemours



De : Service Techniques - Voirie <voirie@mairie-villemombre.fr>

Envoyé : lundi 21 juillet 2025 15:59

À : LE-ROUX Laurelene <laurelene.le-roux@onf.fr>

Cc : MOLHANT Thibault (SNCF RESEAU / INFRAPOLE DE PARIS EST / CELLULE VEGETATION) <thibault.molhant@reseau.sncf.fr>; CUEILLE Jean-Luc <jean-luc.cueille@onf.fr>; BAUERLIN Romain <romain.bauerlin@onf.fr>

Objet : RE: Arrêtés de circulation, piéton et de stationnement

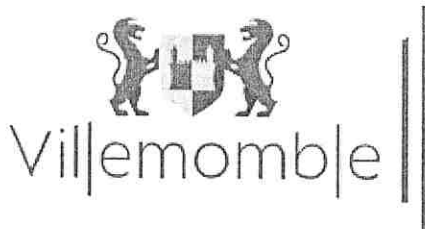
Bonjour,

Par le présent mail, je vous informe que je ne pourrai pas vous délivrer un arrêté pour les dates demandées, le délai de traitement pour votre arrêté est de 3 semaines.

Je vous remercie de me faire parvenir votre demande avec des dates modifiées (intervention possible à partir du 11/08/2025).

Dans l'attente,

Cordialement.



Jean-Paul RAUCHMAUL

Adjoint au responsable du service voirie

01 49 35 25 25 | 06 23 89 69 95 | jprauchmaul@mairie-villemomble.fr

Mairie de Villemomble, 13 bis rue d'Avron, 93250 VILLEMOMBLE

01 49 35 25 25 | villemomble.fr

[Facebook](https://www.facebook.com/mairievillemomble) [Instagram](https://www.instagram.com/mairievillemomble) [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/mairievillemomble) [YouTube](https://www.youtube.com/channel/UC...) @mairievillemomble

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité

De : Service Urbanisme

Envoyé : lundi 21 juillet 2025 10:46

À : LE-ROUX Laurelene <laurelene.le-roux@onf.fr>

Cc : MOLHANT Thibault (SNCF RESEAU / INFRAPOLE DE PARIS EST / CELLULE VEGETATION)

<thibault.molhant@reseau.sncf.fr>; CUEILLE Jean-Luc <jean-luc.cueille@onf.fr>; BAUERLIN Romain

<romain.bauerlin@onf.fr>; Service Accueil <accueil@mairie-villemomble.fr>; Service Techniques - Voirie

<voirie@mairie-villemomble.fr>

Objet : RE: Arrêtés de circulation, piéton et de stationnement

Bonjour Madame,

Je me permets de vous informer que notre direction n'est pas compétente pour traiter ce type de demande.

Je transmets votre mél à la direction de la Voirie, que je mets en copie, afin qu'elle puisse vous apporter une réponse appropriée dans les meilleurs délais.

Restant à votre disposition pour toute autre information relevant de notre champ de compétence,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité

Le message et toutes les pièces jointes ont été envoyés électroniquement. Le contenu de ce message est confidentiel et peut être soumis à des droits de propriété intellectuelle. Toute utilisation non autorisée est formellement interdite. Si vous n'êtes pas le destinataire, vous êtes informés que le contenu de ce message est confidentiel et peut être soumis à des droits de propriété intellectuelle. Toute utilisation non autorisée est formellement interdite. Si vous n'êtes pas le destinataire, vous êtes informés que le contenu de ce message est confidentiel et peut être soumis à des droits de propriété intellectuelle. Toute utilisation non autorisée est formellement interdite.

De : LE-ROUX Laurelene <laurelene.le-roux@onf.fr>

Envoyé : vendredi 18 juillet 2025 15:19

À : Service Urbanisme <urbanisme@mairie-villemomble.fr>; Service Accueil <accueil@mairie-villemomble.fr>

Cc : MOLHANT Thibault (SNCF RESEAU / INFRAPOLE DE PARIS EST / CELLULE VEGETATION)

<thibault.molhant@reseau.sncf.fr>; CUEILLE Jean-Luc <jean-luc.cueille@onf.fr>; BAUERLIN Romain <romain.bauerlin@onf.fr>

Objet : Arrêtés de circulation, piéton et de stationnement

Bonjour,

Société ONF VEGETIS, prestataire de la SNCF, nous intervenons dans le cadre d'une intervention de débroussaillage sur les emprises ferroviaires. Nous aurions souhaité nettoyer en cordé l'ouvrage en face du « 9 Rue de La Glacière – 93250 Villemomble ».

Cette intervention présente un risque de projection.

Pour cela, il nous faudrait, s'il vous plaît :

- Un arrêté de circulation : Nous mettrons des agents de sécurité facilitant l'accès et le passage de la population en voiture. L'objectif est de pouvoir avec des panneaux de signalisation et un agent de sécurité faire circuler en sécurité l'ensemble des usagers et d'arrêter notre production pour limiter les risques à leurs passages.
- Un arrêté piéton : Le dispositif routier sera le même avec un agent de sécurité qui stoppera le chantier en cas de passage d'un riverain à pied et le fera circuler en sécurité sur le trottoir
- Un arrêté de stationnement le long de l'ouvrage : Les projections pourraient impactées les voitures stationnées.

Date d'intervention : du lundi 28 au mardi 29 juillet

Horaire : 8h00 à 17h00

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires,

Bonne journée,
Respectueusement,

Laurélène LE ROUX
Cheffe de projet travaux & études
Téléphone : 06 17 66 10 59
Email : laurelene.le-roux@onf.fr
27 chemin des Mazes



LEBRUN Jeanine

De: PECE Christine
Envoyé: vendredi 8 août 2025 15:17
À: Service Techniques - Voirie
Cc: LEBRUN Jeanine
Objet: RE: Arrêtés de circulation, piéton et de stationnement

Importance: Haute

Claude,
Je n'ai pas fait cet arrêté – aucune trace.

Cordialement.



Christine PÉCÉ
Services techniques
01 49 35 25 54 poste 2554 | techniques@mairie-villemomble.fr
Mairie de Villemomble, 13 bis rue d'Avron, 93250 VILLEMOMBLE
01 49 35 25 25 | villemomble.fr
[f](#) [i](#) [t](#) [i](#) @mairie.villemomble

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité.

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'en avvertir immédiatement l'expéditeur. Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite sauf autorisation expresse. Internet ne permettant pas d'assurer l'intégrité de ce message, la ville de Villemomble décline toute responsabilité au titre de ce message, dans l'hypothèse où il aurait été modifié.

De : Service Techniques - Voirie <voirie@mairie-villemomble.fr>

Envoyé : vendredi 8 août 2025 14:39

À : PECE Christine <cpece@mairie-villemomble.fr>

Objet : TR: Arrêtés de circulation, piéton et de stationnement



Claude DENIEL
Directeur des espaces publics
01 49 35 25 49 - cdaniel@mairie-villemomble.fr
Mairie de Villemomble, 13 bis rue d'Avron, 93250 VILLEMOMBLE
01 49 35 25 25 | villemomble.fr
[f](#) [i](#) [t](#) [i](#) @mairie.villemomble

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité.

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'en avvertir immédiatement l'expéditeur. Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite sauf autorisation expresse. Internet ne permettant pas d'assurer l'intégrité de ce message, la ville de Villemomble décline toute responsabilité au titre de ce message, dans l'hypothèse où il aurait été modifié.

De : LE-ROUX Laurelene <laurelene.le-roux@onf.fr>

Envoyé : vendredi 8 août 2025 12:26

À : Service Techniques - Voirie <voirie@mairie-villemomble.fr>

Cc : MOLHANT Thibault (SNCF RESEAU / INFRAPOLE DE PARIS EST / CELLULE VEGETATION)

<thibault.molhant@reseau.sncf.fr>; CUEILLE Jean-Luc <jean-luc.cueille@onf.fr>; BAUERLIN Romain

<romain.bauerlin@onf.fr>

Objet : RE: Arrêtés de circulation, piéton et de stationnement

Bonjour Monsieur RAUCHMAUL,

Je me permets de revenir vers vous concernant nos demandes d'arrêtés,

Pensez-vous pouvoir me fournir les documents avant le 15 aout ?

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Bonne journée,

Respectueusement,



Laurélène LE ROUX

Cheffe de projet travaux & études

Téléphone : 06 17 66 10 59

E-mail : laurelene.le-roux@onf.fr

27 chemin des Mazes

77140 Nemours



De : LE-ROUX Laurelene

Envoyé : mardi 22 juillet 2025 08:09

À : Service Techniques - Voirie <voirie@mairie-villemomble.fr>

Cc : MOLHANT Thibault (SNCF RESEAU / INFRAPOLE DE PARIS EST / CELLULE VEGETATION)

<thibault.molhant@reseau.sncf.fr>; CUEILLE Jean-Luc <jean-luc.cueille@onf.fr>; BAUERLIN Romain

<romain.bauerlin@onf.fr>

Objet : RE: Arrêtés de circulation, piéton et de stationnement

Bonjour Monsieur RAUCHMAUL,

Je vous remercie pour votre retour, entendant la nécessité du délai de 3 semaines.

« Société ONF VEGETIS, prestataire de la SNCF, nous intervenons dans le cadre d'une intervention de débroussaillage sur les emprises ferroviaires. Nous aurions souhaité nettoyer en cordé l'ouvrage en face du « 9 Rue de La Glacière – 93250 Villemomble ».

Cette intervention présente un risque de projection.

Pour cela, il nous faudrait, s'il vous plait :

- Un arrêté de circulation : Nous mettrons des agents de sécurité facilitant l'accès et le passage de la population en voiture. L'objectif est de pouvoir avec des panneaux de signalisation et un agent de sécurité faire circuler en sécurité l'ensemble des usagers et d'arrêter notre production pour limiter les risques à leurs passages.
- Un arrêté piéton : Le dispositif routier sera le même avec un agent de sécurité qui stoppera le chantier en cas de passage d'un riverain à pied et le fera circuler en sécurité sur le trottoir
- Un arrêté de stationnement le long de l'ouvrage : Les projections pourraient impactées les voitures stationnées.

Date d'intervention : du lundi 11 aout au mardi 12 aout 2025

Horaire : 8h00 à 17h00

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires, »

Bonne journée,
Respectueusement,



Laurélène LE ROUX

Cheffe de projet travaux & études

Téléphone : 06 17 66 10 59

E-mail : laurelene.le-roux@onf.fr

27 chemin des Mazes
77140 Nemours



De : Service Techniques - Voirie <voirie@mairie-villemomble.fr>

Envoyé : lundi 21 juillet 2025 15:59

À : LE-ROUX Laurelene <laurelene.le-roux@onf.fr>

Cc : MOLHANT Thibault (SNCF RESEAU / INFRAPOLE DE PARIS EST / CELLULE VEGETATION) <thibault.molhant@reseau.sncf.fr>; CUEILLE Jean-Luc <jean-luc.cueille@onf.fr>; BAUERLIN Romain <romain.bauerlin@onf.fr>

Objet : RE: Arrêtés de circulation, piéton et de stationnement

Bonjour,

Par le présent mail, je vous informe que je ne pourrai pas vous délivrer un arrêté pour les dates demandées, le délai de traitement pour votre arrêté est de 3 semaines.

Je vous remercie de me faire parvenir votre demande avec des dates modifiées (intervention possible à partir du 11/08/2025).

Dans l'attente,

Cordialement.



Jean-Paul RAUCHMAUL

Adjoint au responsable du service voirie

01 49 35 25 25 | 06 23 89 69 95 | jprauchmaul@mairie-villemomble.fr

Mairie de Villemomble, 13 bis rue d'Avron, 93250 VILLEMOMBLE

01 49 35 25 25 | villemomble.fr

[f](https://www.facebook.com/mairie.villemomble) [i](https://www.instagram.com/mairie.villemomble) [in](https://www.linkedin.com/company/mairie-villemomble) @mairie.villemomble

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité.

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'en avertir immédiatement l'expéditeur. Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite sauf autorisation expresse. Internet ne permettant pas d'assurer l'intégrité de ce message, la ville de Villemomble décline toute responsabilité au titre de ce message, dans l'hypothèse où il aurait été modifié.

De : Service Urbanisme

Envoyé : lundi 21 juillet 2025 10:46

À : LE-ROUX Laurelene <laurelene.le-roux@onf.fr>

Cc : MOLHANT Thibault (SNCF RESEAU / INFRAPOLE DE PARIS EST / CELLULE VEGETATION) <thibault.molhant@reseau.sncf.fr>; CUEILLE Jean-Luc <jean-luc.cueille@onf.fr>; BAUERLIN Romain

<romain.bauerlin@onf.fr>; Service Accueil <accueil@mairie-villemomble.fr>; Service Techniques - Voirie
<voirie@mairie-villemomble.fr>

Objet : RE: Arrêtés de circulation, piéton et de stationnement

Bonjour Madame,

Je me permets de vous informer que notre direction n'est pas compétente pour traiter ce type de demande.

Je transmets votre mél à la direction de la Voirie, que je mets en copie, afin qu'elle puisse vous apporter une réponse appropriée dans les meilleurs délais.

Restant à votre disposition pour toute autre information relevant de notre champ de compétence,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité.

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'en avertir immédiatement l'expéditeur. Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite sauf autorisation expresse. Internet ne permettant pas d'assurer l'intégrité de ce message, la ville de Villemomble décline toute responsabilité au titre de ce message, dans l'hypothèse où il aurait été modifié.

De : LE-ROUX Laurelene <laurelene.le-roux@onf.fr>

Envoyé : vendredi 18 juillet 2025 15:19

À : Service Urbanisme <urbanisme@mairie-villemomble.fr>; Service Accueil <accueil@mairie-villemomble.fr>

Cc : MOLHANT Thibault (SNCF RESEAU / INFRAPOLE DE PARIS EST / CELLULE VEGETATION)

<thibault.molhant@reseau.sncf.fr>; CUEILLE Jean-Luc <jean-luc.cueille@onf.fr>; BAUERLIN Romain

<romain.bauerlin@onf.fr>

Objet : Arrêtés de circulation, piéton et de stationnement

Bonjour,

Société ONF VEGETIS, prestataire de la SNCF, nous intervenons dans le cadre d'une intervention de débroussaillage sur les emprises ferroviaires. Nous aurions souhaité nettoyer en cordé l'ouvrage en face du « 9 Rue de La Glacière – 93250 Villemomble ».

Cette intervention présente un risque de projection.

Pour cela, il nous faudrait, s'il vous plait :

- Un arrêté de circulation : Nous mettrons des agents de sécurité facilitant l'accès et le passage de la population en voiture. L'objectif est de pouvoir avec des panneaux de signalisation et un agent de sécurité faire circuler en sécurité l'ensemble des usagers et d'arrêter notre production pour limiter les risques à leurs passages.
- Un arrêté piéton : Le dispositif routier sera le même avec un agent de sécurité qui stoppera le chantier en cas de passage d'un riverain à pied et le fera circuler en sécurité sur le trottoir
- Un arrêté de stationnement le long de l'ouvrage : Les projections pourraient impactées les voitures stationnées.

Date d'intervention : du lundi 28 au mardi 29 juillet

Horaire : 8h00 à 17h00

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires,

Bonne journée,
Respectueusement,



Laurélène LE ROUX

Cheffe de projet travaux & études

Téléphone : 06 17 66 10 59

E-mail : laurelene.le-roux@onf.fr

27 chemin des Mazes
77140 Nemours



